

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

**Lundi 22 novembre 2004
à Lingolsheim**

Étaient présent(e)s :

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat mixte
- Madame **Danièle MEYER**, vice-présidente du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre du Bureau Syndicat mixte
- Monsieur **Roland RIES**, membre du Bureau Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques BIGOT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Philippe DEBS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Erwin FESSMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hugues GEIGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert GRAND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques HELFTER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Claude KERN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René LACOGNE**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André LOBSTEIN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Annick DE MONTGOLFIER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte

- Monsieur **André REICHARDT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André SCHNEIDER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Armand HEINTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Yves BUR**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Martine ALTEMAIRE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gabriel MULLER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Yveline MOEGLEN**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Henri BRONNER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Alain REEB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard HAMM**, membre suppléant du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul SCHMITT**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Charles GROSSKOST**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert SCHNEIDER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Eddie ERB**, membre suppléant du Syndicat mixte

Autres personnes présentes :

- Monsieur **Jean-Claude CLAVERIE**, DDE/direction de l'urbanisme et de l'aménagement
- Madame **Barbara CALLIGARO**, CCI/chef de mission économie
- Monsieur **François ZUGMEYER**, Chambre d'agriculture/chef du service aménagement
- Monsieur **Baptiste KUGLER**, Chambre d'agriculture/chargé d'étude au service aménagement
- Madame **Jacqueline TRIBILLON**, CUS/directrice de la Planification urbaine
- Monsieur **Pierre ZETER**, CUS/direction de la Planification urbaine
- Monsieur **Hervé LEROY**, ADEUS/directeur
- Monsieur **Laurent STEMMELIN**, ADEUS/Chargé de mission
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte

Yves BUR, Député-Maire de Lingolsheim, souhaite la bienvenue à tous les participants, et fait une présentation rapide de Lingolsheim. Le président Robert GROSSMANN remercie le Maire de Lingolsheim d'accueillir le Comité syndical dans sa commune, rue de l'avenir. Il précise que c'est bien d'avenir dont il va être question, à travers les orientations générales du SCOTERS.

Avant d'aborder ce débat important, il présente les 3 points à l'ordre du jour qui nécessitent une délibération.

Le premier point est d'ordre financier, il s'agit d'intégrer dans le budget du Syndicat mixte, les recettes et dépenses générées par la première rencontre nationale sur les SCOT, qui a eu lieu à Strasbourg les 5 et 6 octobre 2004.

Cette rencontre a été un succès, si on en juge par la fréquentation de plus de 200 personnes venues de toute la France, parmi lesquelles 60 élus venus de Caen, de Lyon, de Bayonne, de Nantes, de Toulouse, de Nîmes ou d'Aix en Provence, et de beaucoup d'autres grandes agglomérations françaises.

En ce qui concerne l'aspect financier, il a été proposé aux participants de contribuer aux dépenses engagées par notre Syndicat mixte, à hauteur de 140 € pour les 2 jours. Ce chiffre, évalué avant la rencontre, s'est révélé fondé puisque il correspond aux dépenses réelles engagées par le Syndicat mixte. Il intègre les 3 repas, ainsi que des dépenses logistiques, comme l'impression des programmes et les visites par bus. Les intervenants aux différentes tables rondes ont été invités, et ne sont pas comptabilisés.

Les recettes se montent ainsi à 21 600 €, et les dépenses faisant l'objet de factures s'élèvent à 22 500 €, non compris l'investissement du personnel du Syndicat mixte.

Afin d'intégrer ces chiffres dans notre budget, le président propose à ses collègues d'adopter une décision modificative qui inscrirait, en recette de fonctionnement, la somme de 21 600 €, et en dépense de fonctionnement la même somme, répartie sur 2 chapitres budgétaires qui concernent les charges de personnel (pour 2 000 €) et les charges à caractères général, pour 19 600 €.

Aucune question, ni demande de parole, n'est formulée. Le président présente le projet de délibération au vote :

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

Arrête par chapitre, la décision modificative n°1 du Budget du Syndicat mixte pour l'exercice 2004, tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

1. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre

75	<i>Autres produits exceptionnels</i>	21 600 €
	<i>TOTAL</i>	21 600 €

DÉPENSES

Chapitres

011	<i>Charges à caractères général</i>	
	<i>6068 Autres matières et fournitures</i>	<i>1 000 €</i>
	<i>6156 Maintenance</i>	<i>1 000 €</i>
	<i>6257 Réceptions</i>	<i>17 600 €</i>
64	<i>Charges du personnel</i>	
	<i>64118 Autres indemnités</i>	<i>500 €</i>
	<i>64131 Rémunération personnel non titulaire</i>	<i>1 000 €</i>
	<i>6451 cotisations U.R.S.S.A.F</i>	<i>500 €</i>
	<i>TOTAL</i>	21 600 €

2. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

0 €

DÉPENSES

0 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

.....

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le budget primitif du Syndicat mixte pour l'année 2005.

La proposition soumise aux membres du Comité syndical est en rapport direct avec les orientations budgétaires débattues à Strasbourg, le 29 septembre dernier. Les dépenses de fonctionnement sont ainsi pour 2005 de 486 000 €, soit en diminution d'environ 20% par rapport à celles de l'année 2003.

Comme chaque année, les élus disposent d'un tableau, au format A3 en couleur, qui récapitule tous les chiffres de tous les budget primitifs depuis l'année 1999, chapitre par chapitre, article par article.

Le président précise qu'il s'agit d'un budget très contraint qui ne laisse au Syndicat mixte que très peu de marges de manœuvre, ceci étant encore amplifié par la difficulté de percevoir de la part de l'Etat ce qui lui a été demandé comme participation.

Il n'y a pas de question, ni de demande de prise de parole. Le président propose de mettre ce projet de délibération au vote :

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

3. *Arrête le budget primitif 2005 du Syndicat mixte, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :*

<i>Dépenses d'investissement :</i>	<i>12 815 €</i>
<i>Recettes d'investissement :</i>	<i>12 815 €</i>
<i>Dépenses de fonctionnement :</i>	<i>486 000 €</i>
<i>Recettes de fonctionnement :</i>	<i>486 000 €</i>

4. *Approuve le versement d'une subvention de 150 000 € au profit de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, imputée au compte 6574 du budget et autorise le Président à conclure la convention financière y afférante.*
5. *Approuve l'état des effectifs du personnel (joint en annexe).*
6. *Charge le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

.....

Le 3^{ème} point de l'ordre du jour concerne les études qui seront confiées à l'ADEUS en 2005. Ce programme de travail tient compte du planning qui a été fixé, lors des récentes réunions du Bureau et du Comité syndical.

L'année 2005 est une année de mises au point successives du SCOTERS, à travers les consultations publiques au premier semestre, puis l'enquête publique au second semestre. Au delà de ces modifications, il s'agit surtout de préparer le « suivi » du SCOTERS, c'est à dire la manière dont le Syndicat mixte le gérera. Le président rappelle que le Syndicat mixte est pérenne, et que sa responsabilité ne se limite pas à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, mais également à son suivi et à sa gestion. Plusieurs pistes, comme la question du foncier ou d'un habitat plus compact doivent encore être approfondies. Le programme d'étude de l'agence d'urbanisme (exposé

dans le rapport au Comité syndical) tient compte de ces études qui doivent être faites, en préparation du suivi du SCOTERS.

Il n'y a pas de question, ni de demande de prise de parole. Le président propose de mettre ce projet de délibération au vote :

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

1. *Approuve le programme de travail des études du SCOTERS pour l'année 2005.*
2. *Charge le président du Syndicat mixte de la signature d'une convention financière avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

.....

Le quatrième et dernier point de l'ordre du jour est relatif aux orientations générales du SCOTERS.

Le président indique qu'il s'agit là d'un point majeur, et que ces orientations ont besoin d'être discutées entre les élus avant que le SCOTERS ne soit « arrêté ».

Le document d'orientations générales est :

- d'une part, la traduction des objectifs contenus dans le PADD,
- d'autre part, le résultat de débats et de diverses contributions, dont celles des élus du Syndicat mixte.

La première version de ce document a été présentée au Comité syndical de Dossenheim-Kochersberg, le 13 mai 2004, et une deuxième version a été transmise aux élus en même temps que le PADD à Strasbourg, le 29 septembre dernier.

Ce qui distingue la nouvelle version du document d'orientations générales –le DOG– des anciennes versions, c'est principalement une organisation différente du document et une structuration de celui-ci plus en rapport avec le code de l'urbanisme.

Robert GROSSMANN souligne que ces orientations ont fait l'objet de longs débats avec les représentants des personnes publiques associées, et que leur transcription dans le DOG a également été soigneusement revue avec les juristes qui accompagnent l'élaboration du SCOTERS.

Ce document constituera le cadre légal à partir duquel les PLU devront être compatibles, il faut donc être très attentif à sa rédaction et en mesurer tous ses aspects.

Le président souhaite ensuite donner la parole à M. LEROY, directeur de l'agence d'urbanisme, puis à 3 élus du Bureau du Syndicat mixte (Danièle MEYER, Jean-Daniel ZETER et Etienne WOLF), qui se sont particulièrement impliqués dans la rédaction des orientations générales du SCOTERS.

Hervé LEROY présente les orientations générales du SCOTERS (cf dias du powerpoint en annexe).

Danièle MEYER souhaite ne pas avoir à re-débattre de ce qui a déjà été acté. Pour elle, il s'agit maintenant de se mettre d'accord sur des orientations clairement affichées par les élus, et sur un projet fort. A cet égard, la question des transports publics et de la desserte de tous les territoires est pour elle primordiale.

Pour Jean-Daniel ZETER, on ne peut faire abstraction des flux Strasbourg<=>communes péri-urbaines. Strasbourg est un pôle important (services, culture, etc....) et doit le rester. Des transports en commun rapides, performants et moins polluants doivent desservir de futures zones d'habitat. Et compte tenu du coût des transports publics, il est impossible de ramifier ces réseaux à l'infini. Il faut donc développer l'habitat vers les gares de transports collectifs.

Le SCOT représente pour lui un bon cap collectif à suivre, fusse aux risques de démarches sécessionnistes de ceux qui n'approuveront pas tous les projets qui y sont contenus.

Concernant le GCO, les orientations générales inscrites dans le DOG lui conviennent. Si ce projet se réalise, les exigences des élus doivent être prises en compte.

Etienne WOLF souhaite, avec les orientations du DOG, mettre un point final à une réflexion commencée depuis plusieurs années. Il faut également éviter de parler des intérêts particuliers des communes. Et c'est ensemble qu'il faut se mobiliser pour approuver les principales orientations du SCOTERS.

Robert GROSSMANN clôt cette introduction en précisant que les orientations décrites dans le DOG sont le fruit d'un consensus, et que rien n'est anodin dans l'écriture de celles-ci. Chaque mot a un sens, et il s'agit maintenant de savoir si l'ensemble des élus partage ces orientations. Il ouvre le débat dans ce sens.

DÉBAT :

André SCHNEIDER est satisfait que l'on arrive au terme de ce schéma de cohérence territoriale. Pour lui, il existe une grande cohérence entre les orientations générales du SCOTERS, lesquelles doivent régler de manière harmonieuse notamment la cohabitation entre la grande ville centre, sa couronne péri urbaine et ses couronnes périphériques. Ce SCOT est d'autre part cohérent avec l'esprit de la loi et répond bien aux attentes des citoyens (c'est-à-dire qu'ils vivent mieux, qu'ils circulent mieux, qu'ils respirent mieux).

Roland RIES se dit également satisfait de la traduction, dans le DOG, des travaux menés depuis plusieurs années dans le SCOTERS. Les questions du rôle de la ville, du mitage du territoire qui engendrent le développement automobile plaident effectivement pour concentrer l'habitat le long des gares du transport public. Il ne faut pas opposer transport public et automobile, et il s'agit de développer une offre intermédiaire entre l'utilisation privative de la voiture, celle des transports publics et de nouvelles formules comme le covoiturage et les transports à la demande, selon lui peu évoquées dans le document. En fait, il s'agit de mieux utiliser l'automobile.

Il se pose néanmoins la question de savoir comment ces grandes orientations vont se traduire dans les PLU communaux. En clair, pourra-t-on imposer qu'une commune non desservie par les transports en commun limite son offre foncière urbanisable ?

Robert GROSSMANN signale à Roland RIES que ces questions (covoiturage, transports à la demande...) sont évoquées dans le document. Sur un plan plus général, Robert GROSSMANN rappelle que le SCOTERS reste un outil intercommunautaire qui n'a pas vocation à se substituer aux politiques communales. Il appartiendra d'ailleurs aux communes de rechercher la compatibilité de leur PLU avec le SCOTERS.

Pour lui, il existe une différence entre les objectifs et les orientations évoquées dans le PADD et le DOG du SCOTERS et la réalisation opérationnelle des projets (coût, financement, procédure, etc...) qui n'est pas du ressort du Syndicat mixte, mais plutôt de celui de l'Etat, de la Région Alsace, du Conseil général du Bas-Rhin, ou des communes et intercommunalités.

Daniel HOEFFEL poursuit le débat sur les transports publics en précisant qu'il serait illusoire de vouloir irriguer toute notre région de Strasbourg avec le transport public. Notre mode de vie s'est profondément modifié, et aujourd'hui les transports en commun répondent à d'autres impératifs que ceux d'il y a 30 ans (horaires concentrés, etc...). La notion de transport en commun est donc à interpréter de manière souple et diversifiée. Un autre de ses soucis concerne les réactions des nouveaux habitants dans le péri urbain. Ceux-ci ont tendance à réclamer aux petites communes dans lesquelles ils s'implantent de nombreux services que les communes ne sont pas à même de leur fournir. L'information préalable de ces nouveaux habitants semble être un devoir impérieux. La question de la pression foncière, de plus en plus forte, le préoccupe également.

Henri BRONNER a suivi avec beaucoup d'intérêt les précédents débats sur le SCOTERS, et est un peu déçu de ne toujours pas trouver, dans les nouveaux documents, mention de la commune de Vendenheim qui constitue l'entrée nord de la CUS et qui a des caractéristiques majeures.

Paul SCHMITT fait une remarque sur les coteaux de Hausbergen et précise qu'il lui semble que la règle n'est pas applicable à toutes les communes concernées de la même manière. Selon lui, dans certains secteurs, le « grignotage » est plus sensible qu'ailleurs. Concernant la grande zone commerciale de Strasbourg nord (page 24), il souhaiterait qu'on enlève le qualificatif concernant la desserte par les transports en commun. Il signale d'ailleurs qu'il existe des « dents creuses » au sein de la zone commerciale qui pourraient accueillir encore des entreprises. Pour lui, il est difficile de condamner toute extension de cette grande zone commerciale.

Robert GROSSMANN est très réservé à l'idée d'une extension de cette vaste zone qui se compose d'un nombre élevé de grandes surfaces. Pour lui, continuer d'urbaniser ce parc d'activités n'est pas ce qui est demandé par les autres secteurs de l'agglomération et la majorité des représentants du secteur du commerce.

André REICHARDT évoque la difficulté de l'application des grandes orientations du SCOTERS au quotidien. Qu'il s'agisse des PLU, de la CDEC, voire de la transformation des comportements et des modes de gestion de certains acteurs para-publics, il faudra du temps avant que la cohérence de la démarche SCOT ne devienne réalité. Pour lui, le SCOTERS met en œuvre une démarche concertée et propose une cohérence des politiques publiques qu'il faudra s'attacher à garder au niveau de la réalisation dans le temps. André REICHARDT évoque également les problèmes d'accessibilité à Strasbourg par la route de Brumath.

Philippe DEBS prend la parole pour évoquer, page 6, la question du développement de l'habitat dans les secteurs desservis par les transports en commun.

Il souhaiterait ouvrir plus largement cette possibilité et ne pas restreindre le développement de l'habitat si la commune n'est pas desservie par le transport public. Concernant le projet de tram-train, il se dit peu rassuré par la future desserte des communes. Les récents développements du projet tram-train constituent un pas en arrière, ce qui est également l'avis de Robert GROSSMANN.

René LACOGNE évoque la zone commerciale de Fegersheim et des axes routiers qui la structurent. Il signale à ses collègues qu'un vaste espace à usage d'activités est disponible, mais que les problèmes de son accessibilité ne sont pas encore résolus.

Jacques BIGOT se pose des questions sur l'articulation des zones d'activités évoquées dans le SCOTERS avec celles planifiées dans les SCOT voisins. Pour lui, une cohérence entre le SCOTERS et les SCOT des autres territoires du département devrait permettre une harmonisation des politiques publiques sur une aire plus vaste.

Hubert HOFFMANN évoque le schéma directeur de bande rhénane nord, dans lequel beaucoup de zones d'activités sont très bien desservies, ce qui n'empêche pas les maires de ces communes de se sentir quelque peu isolés. Il évoque également le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise de 1973, qui qualifiait l'ensemble des secteurs nord-est de l'agglomération strasbourgeoise de zone à vocation industrielle. Il attire l'attention de ses collègues sur le fait qu'aujourd'hui le SCOTERS passe brutalement, sur ces secteurs, à des orientations liées à la protection des espaces. Pour lui, il faut reconsiderer la vocation de certains territoires, et notamment de la zone d'activités prévue à Gombsheim, bien accessible et dont la commune possède le foncier.

Robert GROSSMANN demande à Michel REVERDY de prendre contact avec Hubert HOFFMANN pour étudier, avec l'agence d'urbanisme, ce qui est possible de faire, sachant que les questions d'inondabilité des terrains constituent des problèmes dont il faut tenir compte.

Danièle MEYER souhaite une légère modification du DOG à la page 34. Elle souhaiterait qu'on enlève le qualificatif de « long terme » au projet de desserte des secteurs de Gersheim et Rhinau par de futurs transports collectifs, pour ne garder que la notion de « moyen terme ». Elle propose également qu'on remplace Rhinau par Obenheim dans l'axe Est-Ouest Piémont des Vosges – Région de Lahr (page 35).

Maurice RUSCHER évoque la question de l'accessibilité du port au pétrole par l'actuelle route EDF. Robert GROSSMANN est très conscient de la difficulté de concilier les questions d'accessibilité du port aux pétroles avec les questions environnementales liées à tout le secteur du nord de la Wantzenau. Le président du Syndicat mixte signale à ses collègues que les coûts de remise en service de ce qu'on appelle la route EDF sont importants, et cette question est encore en négociation, notamment avec les services de l'Etat.

Plus aucun membre du Syndicat mixte ou représentant des personnes publiques associées ne souhaitant s'exprimer, le président Robert GROSSMANN clôt ce débat sur les orientations générales du SCOTERS, qui traduit une adhésion assez forte à ses grandes lignes. Les modifications proposées essentiellement par les élus concernent surtout des ajustements propres à des secteurs particuliers. Les représentants de l'agence d'urbanisme et du Syndicat mixte étudieront dans les

semaines qui viennent les possibilités de satisfaire les demandes des élus tout en préservant la cohérence générale des orientations du SCOTERS.

Le président informe les participants que le nouveau rapport de présentation du SCOTERS sera disponible avant la fin de l'année 2004. Ce rapport de présentation inclut l'ensemble du diagnostic –remis à jour– de la région de Strasbourg, l'état initial de l'environnement et les incidences prévisibles du SCOTERS sur l'environnement, ainsi qu'une présentation du PADD et du DOG. Les élus et les « personnes publiques associées » pourront ainsi disposer, avant Noël, de l'ensemble des documents constituant le SCOTERS, qu'il conviendrait d'« arrêter » au courant du mois de mars 2005, après une dernière phase de travail avec les représentants des personnes publiques associées à son élaboration qui précèdera un Comité syndical –auxquels ils seront officiellement conviés– début février 2005.

Il rappelle également que la 3^e et dernière phase de concertation se déroule actuellement, et que 11 expositions et 5 réunions publiques sont prévues sur l'ensemble du territoire du SCOTERS. Il invite chacun à y participer.

Le président remercie les participants et les invite autour d'un verre de l'amitié.

Le président,

Robert GROSSMANN